



Union des Banques
Cantoniales Suisses

Rapport annuel

2025



Kantonalbanken
Banques Cantoniales
Banche Cantionali

Sommaire

Les ponts tissent des liens

Les ponts permettent d'établir des connexions, de surmonter des obstacles et de tisser des liens. L'Union des Banques Cantonales Suisses construit des ponts pour ses membres et tisse des liens avec les milieux économiques et les décideurs politiques. Le rapport annuel de cette année illustre différents ponts situés dans le canton de Bâle-Ville – en référence au lieu où s'est tenue notre Assemblée générale de cette année: le pont du Milieu (page de couverture), le pont Wettstein (pages 4 et 12), le viaduc du Dorenbach (page 15), l'accès au pont Dreirosen (page 16) et la passerelle Stücki (pages 18 et 19).

Introduction	5
Entretien avec Oliver Buschan – « Les Banques Cantonales incarnent la Suisse. »	6
La réglementation de la place financière dans le contexte de l'effondrement de Credit Suisse	10
Les activités de l'UBCS en faveur des membres	14
Les instances de l'UBCS	20
Les Organes de l'UBCS	21
Les membres de l'Union	22



Introduction

Le traitement de la crise de Credit Suisse a continué d’influencer l’agenda réglementaire en 2025. Les Banques Cantonales soutiennent les mesures visant à renforcer la stabilité de la place financière, mais s’opposent à tout durcissement généralisé. Elles préconisent plutôt des solutions différenciées, fondées sur les risques.

En 2025 encore, la place financière suisse a ressenti les effets du traitement de la crise de Credit Suisse. Les discussions politiques et réglementaires se sont poursuivies avec une intensité soutenue, débouchant sur la présentation par le Conseil fédéral des lignes directrices relatives à la révision de la loi sur les banques. Des jalons essentiels ont ainsi été posés pour le futur aménagement du cadre réglementaire.

Il est désormais largement admis que l’effondrement de Credit Suisse n’a pas été dû à une défaillance systémique fondamentale, mais principalement à de graves erreurs de gestion, rendant d’autant plus nécessaire de tirer des enseignements de cette crise. Pour les Banques Cantonales, une chose est claire : la stabilité de la place financière peut être renforcée par des mesures ciblées, axées sur les risques. Cela passe avant tout par le développement du dispositif « too big to fail ». En revanche, un durcissement généralisé de la réglementation pour tous les établissements n’est ni justifié, ni efficace. La diversité de la place financière suisse, avec ses différents modèles d’affaires et profils de risque, constitue un atout majeur qu’il s’agit de préserver, et dont le cadre réglementaire doit tenir compte. L’UBCS s’est activement impliquée dans les processus politiques au cours de l’année sous revue et a défendu avec force les positions de ses membres (voir pages 10 à 13).

Outre les discussions réglementaires, l’année écoulée a également été marquée par un contexte économique difficile. Les tensions géopolitiques persistantes et l’endettement croissant ont influencé les marchés financiers internationaux. Sur le plan national, les baisses des taux d’intérêt décidées par la Banque nationale suisse ont entraîné une contraction des marges. Dans ce contexte, les Banques Cantonales ont prouvé une fois de plus qu’elles restaient des partenaires fiables pour la population et l’économie. Elles sont synonymes de stabilité, de continuité et de proximité avec la clientèle – des valeurs qui gagnent en importance, surtout en ces temps riches en défis. La confiance reste le pilier central de leur action. Les chiffres clés des Banques Cantonales confirment ce bilan (voir pages 4, 12 et 16).

Au cours de l’exercice sous revue, l’UBCS a une nouvelle fois apporté un large soutien à ses membres par une défense active de leurs intérêts, par des échanges techniques sur des questions stratégiques et opérationnelles, ainsi que par des initiatives communes en matière de durabilité, de communication et de marketing. L’UBCS renforce ainsi le rayonnement de la marque commune « Banque Cantonale » et aide ses membres à rester l’épine dorsale solide et fiable du paysage bancaire suisse.

Notre rapport annuel donne un aperçu des principales activités de l’UBCS et des thèmes centraux qui nous ont occupés en 2025. Nous remercions l’ensemble du personnel du Secrétariat ainsi que les nombreux représentants et représentantes au sein de nos organes et groupes de travail pour leur engagement. Nous remercions également nos membres pour leur collaboration constructive et la confiance qu’ils nous témoignent.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Chiffres clés cumulés des Banques Cantonales au 31.12.2025



839 Mrd. CHF
Total du bilan



491,8 Mrd. CHF
Avoirs des clients



18,8 %
Ratio moyen des fonds propres de base durs



Bruno Thürig
Président



Oliver Buschan
Directeur

« Les Banques Cantonales incarnent la Suisse. »

Depuis près d'un an, Oliver Buschan assume la direction du Secrétariat de l'Union des Banques Cantonales Suisses. Dans cet entretien, il dresse un premier bilan et explique comment le groupe se positionne face aux enjeux de la réglementation, de la concurrence et de son mandat public.

Monsieur Buschan, en tant que directeur de l'UBCS, quelle opinion vous êtes-vous forgée ces derniers mois des Banques Cantonales et des personnes qui y travaillent ?

Oliver Buschan: Dans le cadre de mon travail, je m'intéresse de près aux Banques Cantonales depuis de nombreuses années. Une impression s'est toujours confirmée au fil du temps: les Banques Cantonales agissent de manière très professionnelle et mesurée et sont proches de la population. En même temps, elles se distinguent par leur stabilité exceptionnelle. Cela n'a pas changé à ce jour.

De l'intérieur, je constate désormais à quel point les collaboratrices et collaborateurs s'identifient à leur Banque Cantonale respective, tout en mettant leur expérience et leurs compétences au service des intérêts communs du groupe des Banques Cantonales. Je suis impressionné par l'ambian-

ce accueillante et constructive qui y règne. Cela ne va pas de soi, et cela inspire confiance. Or, la confiance est l'un des biens les plus précieux à notre époque.

Vous connaissez le secteur bancaire sous différents angles. Qu'est-ce qui caractérise les Banques Cantonales ?

Les Banques Cantonales se distinguent par un modèle d'affaires clair et transparent, une gestion rigoureuse des risques ainsi qu'un sens aigu des responsabilités envers la population et l'économie de leur canton et ce, au fil des cycles conjoncturels et des générations. Elles offrent ainsi sécurité et fiabilité, et remplissent le mandat que leur ont confié leurs propriétaires, les cantons. Le marché prouve que ce modèle fonctionne bien: près d'une personne sur deux en Suisse est cliente d'une Banque Cantonale, quatre hypothèques sur dix sont octroyées par les Banques Cantonales, et

près de la moitié des petites et moyennes entreprises suisses ont une Banque Cantonale comme partenaire financier. En tant que groupe, les Banques Cantonales sont ainsi le premier prestataire de services bancaires pour la population et l'économie du pays.

Depuis l'effondrement de Credit Suisse, le secteur bancaire est soumis à une forte pression réglementaire et à des attentes élevées de la part de la société. Que pensez-vous des discussions en cours ?

Il convient de faire la distinction entre une réglementation efficace et une réglementation qui engendre surtout une complexité accrue, et parfois même de nouveaux risques. Voilà un certain temps que j'observe avec inquiétude la densité et la complexité sans cesse croissantes des exigences réglementaires. Or, celles-ci ne réduisent pas nécessairement les risques in fine, mais entraînent souvent des coûts élevés. Des réglementations disproportionnées affaiblissent la compétitivité économique de tout le pays, sans que cela s'accompagne toujours d'un bénéfice permettant de le justifier.

Dans le secteur bancaire, nous devons être conscients, à tous les niveaux – politique, sectoriel, réglementaire et prudentiel, réglementaire ou de la surveillance – que le risque fait partie intégrante de notre métier et qu'aucune réglementation ne saurait l'éliminer totalement. Autrement, les banques ne pourraient tout simplement plus servir leur clientèle. Il est donc essentiel de disposer d'instruments intelligents, adaptés aux risques et efficaces, et d'avoir le courage de les utiliser de manière cohérente en cas de besoin. La Suisse a besoin d'une place financière forte et dépend de services bancaires de haute qualité. Si plus aucun acteur n'est prêt à prendre le moindre risque, ce ne sont pas seulement les banques qui disparaîtront, mais aussi l'économie et, avec elle, les moyens de subsistance de la population suisse.

Selon vous, quels sont les principaux leviers qui permettent de renforcer de manière ciblée la stabilité de la place financière ?

S'agissant de Credit Suisse, j'estime qu'il est tout à fait injustifié d'imposer des contraintes réglementaires supplé-

Il convient de faire la distinction entre une réglementation efficace et la réglementation qui engendre une complexité accrue.



mentaires à l'ensemble du secteur bancaire à cause des défaillances d'un seul établissement. D'autant plus qu'il semble que l'autorité de surveillance n'ait pas pleinement exploité les instruments dont elle disposait. Mais l'effondrement de Credit Suisse a tout de même fait apparaître des points sur lesquels il est possible de s'améliorer, et l'UBCS soutient les mesures qui renforcent concrètement la solidité de la place financière. À mon avis, il convient en premier lieu de perfectionner le dispositif « too big to fail » ainsi que la capacité à liquider de manière ordonnée les banques d'importance systémique en cas d'urgence. Une réglementation excessive et un interventionnisme tatillon n'ont toutefois pas leur place ici.

Vous avez évoqué le rôle institutionnel de l'autorité de surveillance. Où voyez-vous une nécessité d'agir ?

Une surveillance forte et crédible est essentielle à la confiance dans le secteur financier. La situation devient toutefois problématique lorsque l'autorité cumule les fonctions de législateur, de surveillant, de procureur, d'enquêteur et de juge. Ce cumul contrevient au principe de la séparation des pouvoirs et engendre une insécurité juridique ainsi qu'un

Nous voulons soutenir efficacement nos membres afin de rester l'un des groupes bancaires le plus performants de Suisse.

cédé à une analyse détaillée de nos domaines d'activité et avons mis en place des mesures de développement ciblées, en ayant pour objectif premier d'offrir une valeur ajoutée à nos membres. Nous voulons les soutenir efficacement afin de renforcer encore leur position parmi le groupe bancaire le plus performant de Suisse. La stratégie de l'UBCS repose sur trois piliers complémentaires : une représentation crédible des intérêts des membres, la préservation et la protection d'une marque commune forte ainsi que la création de plateformes d'échange, de transfert de connaissances, de coordination et de collaboration au sein du groupe.

Les Banques Cantonales sont 24 établissements indépendants avec un fort ancrage régional. Dès lors, comment parvenir à présenter un front uni en tant que groupe ?

Il est vrai, et enrichissant, que les Banques Cantonales sont diverses et diffèrent sur certains points. Elles reflètent la société de leurs cantons respectifs et incarnent le fédéralisme suisse. En même temps, ces 24 établissements sont unis par un consensus clair sur leurs valeurs : ils assument leurs responsabilités envers la population et l'économie de leur région. Cette vision commune caractérise le groupe des Banques Cantonales et constitue le fondement de toutes les activités communes.

Et la marque commune est le symbole de cette entente...

Exactement. La marque « Banque Cantonale » jouit d'une notoriété exceptionnelle en Suisse et incarne la confiance, la stabilité et la sécurité. Ces valeurs se sont forgées au fil des décennies, et nous nous battons chaque jour pour qu'il en

risque d'arbitraire, au détriment de la place financière et, par extension, de la Suisse tout entière. Nous sommes déjà confrontés aujourd'hui à ce problème constitutionnel, et tout porte à croire qu'il va encore s'aggraver. Malgré la crise déclenchée par Credit Suisse, il est crucial de garder raison et de respecter les principes de l'État de droit : la réglementation financière doit demeurer la prérogative du Parlement et du Conseil fédéral.

Quelles sont les priorités stratégiques fixées par l'UBCS pour soutenir au mieux les Banques Cantonales dans le contexte actuel ?

Lors de ma prise de fonction l'année dernière, j'ai trouvé une association bien positionnée, dotée d'une équipe de collaboratrices et collaborateurs hautement motivés au sein du Secrétariat. Au cours des derniers mois, nous avons pro-

reste ainsi. Pour l'UBCS, un point est crucial : une marque commune pour 24 établissements indépendants ne peut fonctionner que sur la base de la confiance et du dialogue. C'est précisément ce qui caractérise la collaboration au sein de notre groupe. La diversité des Banques Cantonales est préservée, tandis que nous parlons d'une seule voix sur les questions essentielles.

Actuellement, de nombreux ménages suisses suivent avec une inquiétude croissante l'évolution de la situation tant au niveau national qu'international. Selon vous, quel rôle les banques peuvent-elles jouer dans ce contexte ?

Les entreprises et les ménages sont confrontés à des défis croissants, qu'il s'agisse des bouleversements géopolitiques ou des changements structurels concernant l'économie, l'environnement et la société. Les banques ne peuvent pas relever ces défis seules, mais elles apportent de la stabilité et des repères. Nous jouons ainsi un rôle de soutien essentiel : nous assurons la transparence, développons des solutions financières viables et accompagnons nos clientes et clients dans leurs décisions financières importantes. Tout cela repose sur la confiance. Les Banques Cantonales jouissent de la confiance de leur clientèle, et elles mettent tout en œuvre pour être à la hauteur de cette exigence. Quotidiennement.

Qu'est-ce qui vous motive personnellement dans votre rôle de directeur de l'UBCS, et à quoi verrez-vous, dans quelques années, que votre travail a été couronné de succès ?

« Toute vie est résolution de problèmes » : tel est le titre d'un ouvrage du philosophe Karl Popper. C'est ainsi que je conçois ma mission : je me bats de toutes mes forces pour que des solutions viables soient trouvées aux problèmes concrets. Cela implique également un débat vivant, objectif et ouvert. Personnellement, ces échanges me procurent beaucoup de joie. Et je serai satisfait si, dans quelques années, on pourra dire que j'ai contribué, avec d'autres, à faire évoluer les choses dans le bon sens.

Informations personnelles

Oliver Buschan est directeur de l'Union des Banques Cantonales Suisses depuis juillet 2025. Cet économiste de formation dispose d'une longue expérience dans le secteur bancaire, la surveillance des marchés financiers et les activités associatives. Après avoir occupé divers postes dans le secteur bancaire, il a travaillé pendant environ onze ans à la FINMA à partir de 2000, où il a exercé

diverses fonctions de direction. En 2011, il est revenu dans le secteur bancaire et a notamment dirigé des projets de réorganisation, d'innovation et de numérisation chez UBS. Avant de rejoindre l'UBCS, il était membre de la direction de l'Association suisse des banquiers en tant que responsable des marchés financiers et de la réglementation.



La marque « Banque Cantonale » jouit d'une notoriété exceptionnelle en Suisse et incarne la confiance, la stabilité et la sécurité.



La réglementation de la place financière dans le contexte de l'effondrement de Credit Suisse

L'analyse de l'effondrement de Credit Suisse continue d'influencer l'agenda réglementaire. Les Banques Cantoniales soutiennent des mesures ciblées et fondées sur les risques pour renforcer la stabilité de la place financière, mais s'opposent à tout durcissement généralisé.

En 2025, l'effondrement de Credit Suisse a de nouveau dominé les débats sur la réglementation de la place financière. Dans le courant de l'année, le Conseil fédéral a présenté les lignes directrices relatives à la révision de la loi sur les banques. Celles-ci concrétisent les mesures découlant du rapport « Stabilité bancaire » ainsi que du rapport de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) et posent des jalons importants pour le futur aménagement du cadre réglementaire.

En substance, le Conseil fédéral poursuit, avec ce train de mesures, l'objectif de renforcer le dispositif « too big to fail » et de garantir qu'une affaire similaire à celle de Credit Suisse ne se reproduise pas. Les Banques Cantoniales soutiennent cet objectif général. À leurs yeux, les propositions manquent toutefois de pertinence par rapport au problème réel : sur les 28 mesures prévues dans les lignes directrices,

plus de la moitié devraient, selon le Conseil fédéral, s'appliquer à l'ensemble des établissements financiers. Ainsi, ce ne sont pas seulement les établissements d'importance systémique qui sont concernés, mais toutes les banques – quelle que soient leur taille et leur profil de risque – qui font face à un durcissement généralisé de la réglementation. Du point de vue des Banques Cantoniales, cela n'est ni justifié, ni efficace. Pour renforcer la capacité à liquider de manière ordonnée les banques d'importance systémique en cas d'urgence, quelques interventions ciblées suffisent, notamment dans le domaine de l'approvisionnement d'urgence en liquidités par la Banque nationale suisse (BNS). Les Banques Cantoniales se montrent critiques à l'égard de l'extension des compétences de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et d'un régime de responsabilité étendu et indifférencié.

L'UBCS soutient les éléments centraux suivants du train de mesures et fait valoir les positions des Banques Cantoniales dans le débat politique :

Approvisionnement d'urgence en liquidités

Les Banques Cantoniales saluent les efforts visant à élargir de manière ciblée le potentiel des programmes de liquidités de la BNS. Toutefois, la participation au programme « Liquidité contre garanties hypothécaires » (LCGH), dans sa forme actuelle, implique des travaux préparatoires complexes et coûteux. Ainsi, l'utilisation de cet instrument nécessite l'adaptation de chaque contrat de crédit bancaire et la conversion des cédulas hypothécaires sur papier en cédulas de registre. Afin d'accroître l'efficacité de l'approvisionnement d'urgence en liquidités, ces obstacles administratifs doivent être éliminés. La réglementation légale prévue dans les lignes directrices sur proposition des Banques Cantoniales, visant à simplifier le transfert de garanties, représente à cet égard un progrès important. Elle permet un accès plus rapide et moins bureaucratique aux liquidités d'urgence et renforce ainsi la stabilité de la place financière.

Le **Public Liquidity Backstop (PLB)** destiné aux établissements d'importance systémique vise lui aussi à renforcer la résilience des banques face aux risques de liquidité. Après avoir été introduit en urgence dans le sillage de la crise de Credit Suisse en vertu du droit de nécessité, cet instrument doit désormais être intégré dans le droit ordinaire. Les Banques Cantoniales soutiennent expressément cette mesure. Le PLB constitue un élément essentiel du dispositif « too big to fail » et renforce les chances de réussite d'un assainissement des banques d'importance systémique. En revanche, les Banques Cantoniales rejettent l'indemnité forfaitaire proposée par le Conseil fédéral, qui doit être versée chaque année à l'avance (ex ante), car il n'existe aucun droit légal à recourir au PLB et, en cas de recours à celui-ci, une indemnisation sous forme de prime de mise à disposition et de prime de risque est déjà prévue. Si une indemnité forfaitaire ex ante devait néanmoins être introduite, il serait important que les particularités des garanties d'État cantonales soient prises en compte de manière appropriée, car celles-ci réduisent clairement le risque de défaillance financière pour la Confédération.

Surveillance

Une surveillance forte et crédible est essentielle pour garantir la confiance dans l'ensemble du secteur financier. En même temps, il est crucial de préserver le principe fondamental de la séparation des pouvoirs entre la réglementation, la surveillance et l'application de la loi. Dans ce contexte, les Banques Cantoniales portent un regard critique sur l'extension **des compétences de la FINMA en matière de sanctions**, en particulier l'introduction d'une compétence en matière d'amendes. La FINMA dispose d'ores et déjà d'un



large éventail d'instruments efficaces, parmi lesquels l'interdiction d'exercer, la confiscation des gains et le retrait des autorisations. L'analyse de la crise de Credit Suisse dans le cadre du rapport de la CEP a d'ailleurs montré que le problème n'était pas lié à un manque d'instruments, mais à un défaut de systématisme dans leur utilisation. Il est d'autant plus important de respecter rigoureusement les principes fondamentaux de l'État de droit, et non de les affaiblir.

Les Banques Cantoniales soutiennent en principe l'ancrage légal **des possibilités d'intervention précoce** par la FINMA. Il est toutefois essentiel que ce dispositif repose sur des dispositions légales claires et garantissant la sécurité juridique. Les interventions précoces doivent être soumises à des conditions définies avec précision. Il faut notamment qu'il existe un nouveau risque nettement plus élevé pour le modèle d'affaires de la banque, que la FINMA examine ce risque avec précision et le motive de manière circonstanciée dans chaque cas particulier. C'est la seule façon d'éviter que les interventions prudentielles n'entraînent une insécurité juridique ou ne soient perçues comme disproportionnées. Une surveillance efficace requiert non seulement des instruments appropriés, mais aussi des règles claires pour les utiliser. L'autorité de surveillance doit en outre assumer la responsabilité de ses propres interventions.

Rémunération et responsabilité

Les systèmes de rémunération doivent être conformes à la politique de gestion des risques des établissements, à leur réussite à long terme et aux obligations de conduite réglementaires. Ils ne doivent pas inciter à prendre des risques inappropriés ni à enfreindre les dispositions légales et les directives internes. Les Banques Cantoniales prônent une utilisation raisonnable et durable des rémunérations variables et soutiennent les principes déjà consignés dans une circulaire de la FINMA. Afin de conférer un caractère plus contraignant au contenu de cette circulaire, elles ont très tôt proposé d'inscrire ces éléments centraux dans la loi ou l'ordonnance.



Chiffres clés cumulés des Banques Cantonales au 31.12.2025



4,3 Mrd. CHF
Bénéfice annuel



5,0 Mrd. CHF
Résultat opérationnel



2,1 Mrd. CHF
Distributions aux cantons
et aux communes

En complément des dispositions existantes visant à garantir une gestion irréprochable, le Conseil fédéral entend introduire un **régime de responsabilité** (« Senior Management Regime ») pour toutes les banques. Dans le contexte de la crise de Credit Suisse, les Banques Cantonales sont conscientes de la nécessité de définir clairement les responsabilités et d'accroître la transparence. Pour la grande majorité des établissements – en particulier ceux qui ont un modèle d'affaires simple et dont les domaines de responsabilité sont déjà clairement définis –, les exigences existantes sont toutefois largement suffisantes. Pour les établissements dont la situation est plus complexe, des règles plus strictes peuvent être appropriées, pour autant qu'elles soient proportionnées, qu'elles puissent être mises en œuvre à un coût raisonnable et qu'elles soient manifestement efficaces.

Fonds propres

Une solide dotation en fonds propres est un pilier essentiel de la stabilité du système financier. Les Banques Cantonales, en particulier, comptent parmi les établissements les mieux capitalisés de la place bancaire suisse et dépassent largement les exigences réglementaires minimales. Dans le même temps, il convient de trouver le juste équilibre: si des exigences élevées en matière de fonds propres ren-

forcent la résilience des banques, elles peuvent toutefois, si elles sont excessives, nuire à l'octroi de crédits et ainsi à l'économie réelle. Dans ce contexte, les Banques Cantonales se félicitent expressément que le train de mesures ne prévoient pas de durcissement général des exigences en matière de fonds propres. Le Conseil fédéral prévoit toutefois qu'à l'avenir, l'autorité de surveillance examine chaque année, sur la base de tests de résistance et des conclusions tirées de la surveillance continue, si des suppléments de fonds propres additionnels sont nécessaires pour certains établissements d'importance systémique. Ces **suppléments de fonds propres dits « du pilier 2 »** doivent permettre de réagir rapidement à l'évolution des profils de risque, tant au niveau du marché qu'au sein d'un établissement. Selon les Banques Cantonales, il est essentiel que ces « suppléments de fonds propres prospectifs » soient clairement réglementés au niveau de la loi ou de l'ordonnance: c'est la seule façon de garantir la sécurité juridique nécessaire. Le transfert de cette compétence sous la seule responsabilité de la FINMA est jugé problématique. Il est tout aussi essentiel que l'objectif initial des fonds propres du pilier 2 soit préservé: ils doivent servir de réserve de capital pour les risques spécifiques à chaque établissement et ne pas se transformer insidieusement en exigences minimales générales. Les éventuels suppléments doivent donc être liés à la preuve d'un risque clairement accru.

Procédures de consultation 2025 – prises de position des Banques Cantonales

21.03.2025: prise de position dans le cadre de la consultation sur la modification de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques

La modification de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques proposée par le Conseil fédéral précise notamment les exigences en matière de reporting applicables aux établissements financiers. Les Banques Cantonales rejettent un « swiss finish » et plaident en faveur d'une harmonisation des exigences de reporting et des normes applicables avec les évolutions internationales.

26.09.2025: prise de position dans le cadre de la consultation relative à la modification de l'ordonnance sur les fonds propres

La révision de l'ordonnance sur les fonds propres prévoit l'application de premières mesures découlant du rapport du Conseil fédéral sur la stabilité bancaire. Les Banques Cantonales déplorent que les effets des modifications proposées n'aient pas été analysés en profondeur et demandent que leur impact réglementaire soit examiné en détail avant leur entrée en vigueur. Elles rejettent en outre le durcissement des exigences en matière d'évaluation et de liquidités, qu'elles jugent disproportionné et difficilement applicable dans la pratique.

12.12.2025: prise de position dans le cadre de la consultation relative à la modification de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres (couverture des participations étrangères au moyen de fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique)

L'exigence de la couverture intégrale en fonds propres durs des participations étrangères des banques d'importance systémique constitue l'élément clé du projet. Dans leur prise de position, les Banques Cantonales soulignent l'importance d'une place financière diversifiée, dont fait également partie une grande banque internationale. En conséquence, elles préconisent une solution qui préserve cette diversité.

Vous trouverez toutes les prises des positions sous www.ubcs.ch/themes-positions

Les activités de l'UBCS en faveur des membres

L'UBCS est au service de ses membres dans de nombreux domaines. Elle joue le rôle de plateforme d'échange, orchestre la communication marketing commune et soutient les Banques Cantonales dans l'accomplissement de leurs tâches.

Affaires publiques et mise en œuvre de la réglementation

Représentation des intérêts des membres

La représentation des intérêts constitue une mission fondamentale de l'UBCS, qui agit au niveau national pour représenter les Banques Cantonales dans les questions liées à la politique et à la réglementation des marchés financiers, en s'impliquant activement auprès des milieux politiques, des autorités et du grand public. Durant l'exercice sous revue, la priorité a été donnée – comme les années précédentes – aux discussions sur la réglementation ayant fait suite à la crise de Credit Suisse. L'attention s'est notamment portée sur le train de mesures présenté par le Conseil fédéral. Une analyse approfondie des positions des Banques Cantonales à ce sujet figure aux pages 10 à 13.

Dialogue sur l'avenir de la place financière

Avec ses « Dialogues consacrés à la place financière », l'UBCS encourage les échanges avec les milieux politi-

ques, économiques et spécialisés. Ces événements ont lieu dans différentes régions de Suisse, en étroite collaboration avec les Banques Cantonales concernées. En 2025, les discussions menées en Suisse centrale avec des expertes et experts reconnus ont porté principalement sur les évolutions actuelles de la place financière suisse ainsi que sur les positions des Banques Cantonales. Les principales thématiques abordées – les liquidités d'urgence, les questions de gouvernance d'entreprise ainsi que l'extension prévue des compétences de la FINMA – ont clairement fait apparaître que les dispositions réglementaires doivent respecter la liberté économique et s'inspirer du principe de proportionnalité. Il s'agit de réglementer dans les domaines où les risques sont les plus importants, en tenant compte de la complexité et du modèle d'affaires des établissements.

Lors du colloque de l'intergroupe parlementaire banques domestiques, organisé à Berne en collaboration avec l'UBCS, des dirigeantes et dirigeants de grandes banques suisses ont discuté avec des parlementaires des réglemen-

tations prévues pour assurer la stabilité du système bancaire. La diversité de la place financière suisse, en tant que pilier central de la stabilité, a été au cœur des discussions. Il a été rappelé qu'il importait d'éviter toute réglementation excessive. Les propositions visant à étendre considérablement les compétences de la FINMA ont par ailleurs fait l'objet de critiques. Les participantes et participants se sont également accordés sur la nécessité de renforcer le potentiel des programmes de liquidités de la BNS.

Échanges réguliers sur la réglementation bancaire

L'UBCS aide les Banques Cantonales à satisfaire aux exigences réglementaires et coordonne les échanges entre les spécialistes des établissements membres. Les évolutions réglementaires actuelles sont discutées et analysées dans le cadre de « Regulatory Calls » périodiques ainsi que de réunions thématiques. Au cours de l'exercice sous revue, l'accent a notamment été mis sur le cadre de déclaration des crypto-actifs (CDC) ainsi que sur le nouveau registre de transparence. Ces échanges structurés permettent aux Banques Cantonales de prendre connaissance des exigences réglementaires, de développer rapidement des solutions pratiques et de les mettre en œuvre efficacement. Parallèlement, ils renforcent leur positionnement commun vis-à-vis des autorités et contribuent à une application cohérente de la réglementation.

Étude de marché

Banques Cantonales de premier plan dans le domaine des PME

L'étude de marché « Entreprises » de l'UBCS fournit régulièrement des analyses approfondies sur l'évolution du segment des PME en Suisse. La dernière enquête en date confirme la forte position des Banques Cantonales : avec une part de marché de 44 %, elles restent les principaux partenaires financiers des petites et moyennes entreprises en Suisse. 73 % des PME interrogées citent une Banque Cantonale comme leur banque principale. Les Banques Cantonales occupent une place particulièrement importante dans les activités de financement et de placement ainsi que dans le multibanking. Parallèlement, les résultats montrent que la satisfaction de la clientèle et sa propension à recommander les services des Banques Cantonales restent à un niveau élevé. Les entreprises interrogées voient un potentiel d'amélioration principalement dans le conseil proactif.

La confiance, fondement de l'open finance

L'open finance et l'open banking prennent de plus en plus d'importance dans le secteur financier suisse. Cette dynamique est portée par l'évolution des besoins de la clientèle, les innovations technologiques ainsi que par le nombre croissant d'acteurs sur le marché. Les évolutions réglementaires contribuent également à cet essor. Dans ce contexte, l'UBCS a commandé, au cours de l'année sous revue, une étude visant à déterminer quels sont les besoins, les attentes et les impressions de la clientèle privée face à ces évolutions. Cette étude montre que l'open finance est encore peu connue

aujourd'hui et que, par conséquent, les besoins concrets de la clientèle en la matière restent limités. Parmi les avantages potentiels, la clientèle mentionne notamment une meilleure vue d'ensemble de la situation financière globale, une exécution plus simple des transactions et une réduction du nombre d'applications utilisées. En même temps, des réserves subsistent quant à la sécurité des données, aux risques de fraude et à la perte de contrôle. La grande confiance dont bénéficient les Banques Cantonales en tant que fournisseurs potentiels de telles solutions revêt une importance particulière à cet égard, car elle constitue une condition préalable essentielle au développement de l'open finance en Suisse.

Marque et marketing

Protection de la marque et identité visuelle

La marque « Banque Cantonale », avec son logo iconique en forme de « K », compte parmi les marques les plus connues de Suisse. Comme le montrent les enquêtes menées par l'UBCS, 83 % des Suisses et Suissesses reconnaissent ce logo de manière spontanée, c'est-à-dire sans autre indication ni liste à choix multiple. Avec des indices, la notoriété de la marque atteint même 95 %. Cette marque commune forte constitue un socle essentiel pour les activités communes dans le domaine de la défense des intérêts et de la communication. En tant que titulaire de la marque, l'UBCS entretient et protège le logo « K ». Elle veille à ce que celui-ci soit inscrit aux registres des marques pertinents et soit ainsi protégé juridiquement. En outre, l'UBCS exerce une surveillance étroite afin de détecter à temps les cas potentiels d'abus et intervient systématiquement en cas d'inscriptions similaires ou de violations du droit des marques par des tiers. Afin de garantir une image de marque uniforme au sein du groupe, l'UBCS définit des directives relatives à l'identité visuelle et aide les Banques Cantonales à les appliquer.





Chiffres clés cumulés des Banques Cantonales au 31.12.2025



21'447
Employés (FTE)



563
Agences



1704
Bancomats

Activités de communication nationales

L'UBCS, sur mandat de ses membres, représente la marque commune « Banque Cantonale » et coordonne sa présence au niveau national. Elle complète ainsi les activités de relations publiques menées par les Banques Cantonales sur le plan régional, en renforçant leur notoriété et leur perception positive au sein de la population.

Au cours de l'exercice sous revue, la campagne « Cantonal. Idéal » a été diffusée en plusieurs vagues publicitaires sur les chaînes de télévision nationales ainsi que sur les principales plateformes d'information en ligne. Ces spots ont mis en avant les compétences pointues des Banques Cantonales dans leurs domaines d'activité clés et souligné la valeur ajoutée d'un conseil local et proche de la clientèle. Un accent particulier a également été mis sur l'engagement des Banques Cantonales en faveur de la compétence financière des jeunes. Grâce à un spot spécifique, l'UBCS a souligné l'importance de l'éducation financière et a mis en avant son engagement dans ce domaine à l'échelle nationale.

En complément de la campagne, un spot supplémentaire a été diffusé à l'occasion de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres dans le canton de Glaris, illustrant le lien étroit qui unit les Banques Cantonales à la lutte suisse. La Glarner Kantonalbank était le partenaire principal de la fête.

À la fin de 2025, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle orientation stratégique pour les activités de marketing communes des 24 Banques Cantonales. L'objectif de cette coopération ciblée est d'attirer l'attention sur la responsabilité sociale et l'expertise professionnelle des Banques Cantonales et d'apporter une réelle valeur ajoutée aux Banques et à leur clientèle. Parallèlement, il s'agit de renforcer encore la collaboration dans le domaine du marketing et d'exploiter les synergies. Les travaux stratégiques ayant été achevés au cours de l'exercice sous revue, les engagements stratégiques clés définis seront mis en œuvre cette année en collaboration avec des commissions spécialisées nouvellement constituées.

Compétences financières

Engagement en faveur des compétences financières

En 2025, l'UBCS a confirmé pour la dixième année consécutive son engagement à promouvoir les compétences financières des jeunes. Par diverses mesures, les Banques Cantonales favorisent dans l'ensemble du pays l'accès aux connaissances financières dans les écoles, à la maison, parmi le grand public et dans l'environnement direct des jeunes.

FinanceMission – éducation financière dans les écoles

FinanceMission est un projet éducatif commun des fédérations d'enseignants de Suisse alémanique et romande et des 24 Banques Cantonales. Depuis 2016, l'association a pour objectif de renforcer durablement les compétences

financières des jeunes. Son offre phare est la plateforme d'apprentissage en ligne « FinanceMission World », qui est parfaitement adaptée aux programmes scolaires suisses. Elle transmet aux élèves du degré secondaire I des connaissances fondamentales sur l'argent, la consommation et l'établissement d'un budget, en combinant des exercices axés sur les compétences et des éléments inspirés du monde des jeux vidéo. Depuis son lancement, quelque 40'000 élèves ont utilisé cet outil pédagogique numérique. Grâce au soutien financier des Banques Cantonales, FinanceMission apporte une contribution importante à la promotion de l'éducation financière des jeunes.

jeunesetbudget.ch – éducation financière à la maison

La plateforme en ligne trilingue jeunesetbudget.ch offre aux parents un soutien pratique pour l'éducation financière de leurs enfants. Les parents jouent un rôle essentiel dans la transmission des compétences financières : par leur exemple, ils montrent à leurs enfants comment gérer l'argent, leur permettent de faire leurs premières expériences en la matière et sont leurs principaux interlocuteurs sur ces questions. Sur jeunesetbudget.ch, on trouve des conseils pratiques, des témoignages de familles ainsi que des vidéos explicatives proposant des idées concrètes pour aborder les sujets financiers de la vie de tous les jours avec les enfants en fonction de leur âge. En 2025, la plateforme a touché plus de 180'000 personnes. Les contenus de jeunesetbudget.ch sont également utilisés par les Banques Cantonales pour aborder le sujet des compétences financières sur leurs propres canaux de communication et pour accompagner leur clientèle.

MoneyHaxx – compétence financière pour les jeunes adultes

Les Banques Cantonales sont les fondatrices et partenaires principales de l'association MoneyHaxx. Celle-ci accompagne les adolescents, adolescentes et jeunes adultes sur le chemin de l'autonomie financière en leur donnant des conseils pratiques pour gérer leur budget et leur argent. Les contenus sont concis, présentés de manière claire et s'adressent directement au groupe cible. En collaboration avec les Banques Cantonales, l'association organise également des événements en présentiel dans les filiales des banques – lors des MoneyHaxx Days –, où les jeunes clientes et clients ont la possibilité de s'informer sur des questions financières et d'échanger des expériences. Avec le nouveau « buddy financier Max », il suffit de répondre à trois questions pour établir un premier budget : une façon simple de prendre en main son autonomie financière.

Compétence budgétaire pour toutes et tous

L'UBCS se mobilise en tant que sponsor et partenaire de coopération de la faîtière Budget-conseil Suisse. Cette association, qui regroupe une trentaine d'organisations de prévention et de conseil, aide les ménages suisses à mieux gérer leur budget. Au cours de l'année sous revue, les deux partenaires ont mis l'accent sur le développement d'offres multimédias. L'UBCS s'est ainsi impliquée dans la

réalisation de nouveaux courts métrages et graphiques sur des thèmes liés à l'argent et au budget, permettant à un public encore plus large d'accéder facilement à des connaissances financières. La plateforme en ligne de Budget-conseil Suisse attire environ 300'000 visiteurs par an : il s'agit de la plus importante de son genre.

Développement durable

Des initiatives communes en faveur du développement durable

L'UBCS aide les Banques Cantonales à analyser ensemble les évolutions actuelles dans le domaine de la finance durable, à partager leurs expériences et à approfondir les questions pratiques à ce sujet. À cette fin, l'union propose des formats propices au dialogue technique.

La conférence sur le développement durable 2025 qui s'est tenue à Neuchâtel était consacrée à l'élaboration de plans visant à atteindre la neutralité carbone ainsi qu'à l'application de la circulaire de la FINMA sur les risques financiers liés à la nature. En collaboration avec une agence de conseil spécialisée, l'UBCS organise en outre régulièrement des webinaires sur les évolutions réglementaires dans le domaine de la finance durable. Par ailleurs, elle entretient des partenariats ciblés avec des organisations et des initiatives spécialisées, notamment le programme «Chauffez renouvelable» de l'Office fédéral de l'énergie ou encore l'Association des établissements cantonaux d'assurance dans le domaine de la prévention des risques naturels.

Une initiative éducative aux effets durables

L'éducation est un pilier essentiel du développement social, individuel et économique. C'est pourquoi la promotion d'une éducation inclusive, égalitaire et de qualité figure parmi les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) ainsi que dans l'Agenda 2030 de la Confédération. Les 24 Banques Cantonales soutiennent cet objectif et s'engagent en faveur de l'éducation des enfants et des jeunes dans le monde entier au moyen d'une solution de placement commune. Le Swisscanto (LU) Portfolio Fund Sustainable Balance (CHF) – Education Initiative Swiss Cantonal Banks reverse chaque année la contre-valeur de 2% de la fortune investie à Education Cannot Wait (ECW). Cette organisation mondiale pour l'éducation gérée par l'UNICEF permet aux enfants et aux jeunes en situation de crise d'accéder à l'éducation dont ils ont un besoin urgent.

Au printemps 2025, cette solution d'investissement a reçu le prix «Ethics in Finance Award» décerné par l'Université de Neuchâtel. Ce prix récompense chaque année un produit ou un service financier qui associe de manière exemplaire des principes éthiques à des solutions financières innovantes. Comme l'a indiqué le jury, l'initiative des Banques Cantonales en faveur de l'éducation démontre que rendement financier et impact social ne sont pas incompatibles. La mobilisation efficace de capitaux privés au profit d'un objectif central de développement durable a été particulièrement soulignée.

À la mi-2025, l'UBCS a pu remettre, au nom de ses membres et des investisseurs et investisseuses, un premier don d'environ 190'000 francs (à la clôture du fonds au 31 mars 2025). Du lancement de l'initiative à la fin de 2025, 380'000 francs

au total ont été récoltés pour des projets éducatifs dans des régions en crise, ce qui permet à plus de 5000 enfants d'avoir un meilleur accès à l'éducation.

Relations médias et événements

Relations médias du Secrétariat

Le Secrétariat de l'UBCS défend les intérêts du groupe des Banques Cantonales vis-à-vis des médias dans les questions d'importance nationale et sert d'interlocuteur pour les prises de position politiques. Au cours de l'exercice sous revue, les médias se sont notamment intéressés à l'impact des bouleversements géopolitiques sur l'activité des Banques Cantonales, à l'évolution des taux d'intérêt, ainsi qu'aux questions relatives à la fiscalité des Banques Cantonales et à la garantie de l'État. Au niveau de l'association, le changement au sein de la direction a également marqué l'actualité.

Le Secrétariat collecte régulièrement des données structurées, financières et de marché concernant les 24 Banques Cantonales et les met à la disposition des milieux intéressés. Il contribue ainsi à la notoriété globale du groupe et à son importance pour la place financière suisse. L'UBCS propose à ses membres différents services de veille médiatique. De plus, le Forum UBCS Communication annuel offre une plateforme permettant aux responsables de la communication de l'ensemble des Banques Cantonales d'échanger régulièrement sur des questions techniques et de fond. Le Forum de l'année dernière, qui s'est tenu à Baden, était principalement consacré au thème de l'intelligence artificielle dans les domaines du marketing et de la communication.

Formats d'événements

L'UBCS propose à ses membres différents formats d'événements destinés à la transmission de connaissances et aux échanges au sein de l'Union. Ces événements sont un outil important pour la communication interne de l'UBCS. Au cours de l'exercice sous revue, plusieurs colloques spécialisés ont eu lieu, notamment la réunion annuelle Opérations sur titres, le conférence sur le controlling et la gestion des risques, le Forum Communication, la conférence sur le développement durable ou encore les ateliers sur la politique en matière de sanctions et l'EAR. L'UBCS a par ailleurs organisé plusieurs webinaires et échanges virtuels entre spécialistes.

L'un des points forts du programme des événements est l'Assemblée générale de l'UBCS, qui se tient au début de l'été. L'an dernier, l'UBCS et ses invités ont été les hôtes du canton de Nidwald.

Prestations

Conditions préférentielles

L'UBCS négocie des accords-cadres avec diverses entreprises afin d'offrir aux Banques Cantonales et à leur personnel des conditions préférentielles. L'offre, qui comprend notamment des réductions dans les domaines de la mobilité et des assurances, a continué de s'étoffer en 2025, entre autres dans les domaines de la location de voitures et des vélos électriques. Les collaboratrices et collaborateurs des Banques Cantonales bénéficient ainsi d'offres spéciales et de rabais attractifs.



Les instances de l'UBCS

Les instances de l'UBCS concentrent l'expertise du groupe et élaborent des solutions sur des thèmes et domaines d'activité centraux de l'Union.

Comité d'émission

Le comité d'émission dirige la société simple « Banques Cantonales Suisses », au sein de laquelle les Banques Cantonales échangent sur les évolutions actuelles du marché. L'activité principale du comité est le lancement et le suivi, en tant que chef de file, des émissions de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses.

Commission des juristes

La commission juridique s'intéresse aux questions de droit ayant des répercussions sur les Banques Cantonales. Elle promeut le développement des connaissances et l'échange d'expériences parmi les juristes et les compliance officers sur les questions juridiques et réglementaires.

Commission comptes annuels et questions de régulation

La commission comptes annuels et questions de régulation traite les thèmes liés à l'établissement des comptes, aux dispositions en matière de fonds propres et de liquidités, ainsi qu'aux statistiques bancaires.

Groupes de travail

Une équipe de projet ou un groupe de travail composés de représentants des Banques Cantonales et du Secrétariat accompagne la mise en œuvre de projets spécifiques dans les domaines suivants :

- Groupe de travail sur le développement durable
- Groupe de travail sur la numérisation
- Groupe de travail sur les questions de sécurité
- Groupe de travail sur la mise en œuvre de la réglementation
- Groupe de travail sur la « Compétence financière »
- Groupe de travail sur la « Plateforme d'expérience »
- Groupe de travail sur « L'étude Avenir Suisse »
- Conférence sur la réunion annuelle des opérations sur titres
- Conférence sur le controlling et la gestion des risques
- Conférence sur l'initiative des Banques Cantonales en faveur de l'éducation

Commission des opérations monétaires

La commission des opérations monétaires (précédemment commission des cartes/Digital Payments/ATM) dirige et coordonne la collaboration des Banques Cantonales dans les domaines des cartes, des distributeurs automatiques de billets et des paiements numériques.

Commission études de marché

La commission études de marché coordonne les études de marché au niveau du groupe ou de l'Union et est l'interlocuteur pour toutes les questions dans ce domaine.

Commission marketing et communication

La commission Marketing et communication renforce la perception de la marque commune et définit les orientations stratégiques des activités de marketing et de communication menées en coopération. Elle favorise en outre les échanges professionnels ainsi que la collaboration des Banques Cantonales dans l'ensemble des questions liées au marketing et à la communication.

Organes de l'UBCS

Le Conseil d'administration se compose des présidents des directions des Banques Cantonales et du Président de l'UBCS. Il détermine l'orientation de l'Union. Le Secrétariat met en œuvre les tâches de l'Union et représente l'UBCS à l'extérieur.

Conseil d'administration (au 1^{er} mai 2026)

Bruno Thürig*	UBCS, Président
Urs Baumann*	Zürcher Kantonalbank, Vice-président
Regula Berger*	Basler Kantonalbank
Lucien Berlinger	Urner Kantonalbank
Armin Brun*	Banque Cantonale de Bernoise
Grégory Chapuis	Banque Cantonale du Jura
Fabrizio Cieslakiewicz	Banca dello Stato del Cantone Ticino
Michel Degen	Schwyzner Kantonalbank
Daniel Fust*	Graubündner Kantonalbank
Pascal Kiener*	Banque Cantonale Vaudoise
Margrit Koch	Obwaldner Kantonalbank
Thomas Koller	Thurgauer Kantonalbank
Nicolas Krügel*	Banque Cantonale de Genève
Pierre-Alain Leuenberger	Banque Cantonale Neuchâteloise
Heinrich Leuthard*	Nidwaldner Kantonalbank
Ueli Manser	Appenzeller Kantonalbank
Hanspeter Rhyner	Zuger Kantonalbank
Daniel Salzmann*	Luzerner Kantonalbank
Alain Schmid	Schaffhauser Kantonalbank
Dr Christian Schmid	St.Galler Kantonalbank
Oliver Schnyder	Banque Cantonale du Valais
Alexandra Scriba	Basellandschaftliche Kantonalbank
Daniel Wenger	Banque Cantonale de Fribourg
Dieter Widmer	Aargauische Kantonalbank
Sven Wiederkehr	Glarner Kantonalbank

* Membres du Comité du Conseil d'administration

Secrétariat (au 1^{er} mai 2026)

Oliver Buschan	Directeur / Responsable Secrétariat
Christian Leugger	Sous-directeur / Responsable Communication & Marketing
Michele Vono	Sous-directeur / Responsable Affaires publiques et réglementation
Corinne Baader	Affaires publiques
Gabriela Carraro	Assistance Directeur / Président Service du personnel
Bertrand Comte	Responsable État-major
Michel Comte	Chef de projet Développement durable
Michael Engeloeh	Chef de projet Réglementation prudentielle
Michel Jungen	État-major
Barbara Juvet	Affaires publiques & traductions
Tabea Lehmann	État-major
Carole Margueron	Manifestations
Regula Matzek	Cheffe de projet Marketing
Andy Merk	Chef de projet Communications
Andreas Petrosino	Chef de projet Marketing
Mira Reichert	Manifestations
Simone Ryan	Coordinatrice banques domestiques
David Schütz	Chef de projet État-major
Georgios Spinthakis	Chef de projet Affaires publiques
Murielle Voegeli	État-major
Lily Wanner	Comptabilité

Révision des comptes

BDO AG Bâle

Les membres de l'Union

Les membres de l'Union sont les 24 Banques Cantonales de Suisse. Exceptionnellement, des entreprises et des associations proches des membres ou de l'Union peuvent devenir membres.

Aargauische Kantonalbank
Appenzeller Kantonalbank
Banca dello Stato del Cantone Ticino
Banque Cantonale Bernoise SA
Banque Cantonale de Fribourg
Banque Cantonale de Genève SA
Banque Cantonale du Jura SA
Banque Cantonale du Valais SA
Banque Cantonale Neuchâteloise
Banque Cantonale Vaudoise SA
Basellandschaftliche Kantonalbank
Basler Kantonalbank
Glarner Kantonalbank AG
Graubündner Kantonalbank

Luzerner Kantonalbank AG
Nidwaldner Kantonalbank
Obwaldner Kantonalbank
Schaffhauser Kantonalbank
Schwyzer Kantonalbank
St.Galler Kantonalbank AG
Thurgauer Kantonalbank
Urner Kantonalbank
Zuger Kantonalbank AG
Zürcher Kantonalbank
Centrale des lettres de gage des Banques Cantonales Suisses*
Deutscher Sparkassen- und Giroverband*

* Membre extraordinaire (selon l'art. 1, al.2, des Statuts de l'Union des Banques Cantonales Suisses)

Union des Banques Cantonales Suisses

Wallstrasse 8,
CH-4051 Bâle, Suisse
Téléphone: +41 61 206 66 66
E-Mail: vskb@vskb.ch
www.ubcs.ch

Photos:
Andreas Masche, Bâle: page de couverture, pages 12, 15, 16, 18, 19
Adobe Stock Photo: page 4
Cartes Fotografie, Bâle: pages 5, 7 à 9
Services parlementaires: page 11

Réalisation:
Stämpfli Druck, Wallisellen

Le rapport annuel de l'Union des Banques Cantonales Suisses est disponible en allemand et en français. En cas de litige, la version originale en allemand fait foi. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

Union des Banques Cantonales Suisses
Christian Leugger
Téléphone: +41 61 206 66 18
E-Mail: medien@vskb.ch



Kantonalbanken
Banques Cantonales
Banche Cantonali

Union des Banques Cantonales Suisses
Wallstrasse 8
CH-4051 Bâle